



Elinor Ostrom reçue à Paris

Prix Nobel d'économie, Madame Elinor Ostrom était reçue à Paris, le 23 juin, à l'initiative du CNAM, du RIODD, de l'ESCEM et du CIRIEC-France. En leur nom, Alain Arnaud, président du CIRIEC-France salua Elinor Ostrom et les quelque 200 participants, dont de nombreux universitaires, qui remplissaient l'amphithéâtre de la MACIF. (On trouvera ci-après son intervention).

Parmi les membres du CIRIEC qui intervinrent dans le débat, citons Gérard Andreck, président de la MACIF et du Conseil des Entreprises et Groupements de l'Economie Sociale (qui conclut la rencontre), Jean-Louis Bancel, Denis Stokkink, Nadine Richez-Battesti et Mireille Flam.

« **C**e moment revêt pour les universitaires, chercheurs et acteurs de l'Economie Sociale présents dans cette salle, une grande importance, parce qu'il nous permet, à l'occasion de sa venue en France, d'accueillir Madame Elinor Ostrom, Prix Nobel d'Economie 2009, pour partager avec elle un moment d'échanges autour de la notion de biens communs, et de leurs formes de gouvernance.

Madame, nous sommes très honorés de votre présence parmi nous, d'autant que vous avez un programme chargé au cours de votre visite dans notre pays. Vous êtes professeure de Sciences Politiques à l'Université d'Indiana, et vos travaux ont été distingués par l'attribution de ce Prix Nobel le 12 octobre 2009. Nous apprécions à sa juste valeur le fait que vous ayez été la première femme à avoir obtenu le prestigieux Prix Nobel d'Economie, ce qui démontre que l'économie et l'organisation des sociétés ne sont pas que des affaires d'hommes, et qu'elles gagneraient probablement en efficacité si l'on écoutait plus souvent la voix des femmes.

Vous travaillez depuis longtemps sur la notion de biens communs, et sur celle de gouvernance collective des ressources naturelles. Vous marquez aussi un intérêt particulier pour la question de l'appropriation et du partage de l'information à l'ère du numérique. Vous êtes favorable, pour ce qui concerne la gestion des biens communs, à l'instauration d'une troisième voie, entre le tout Etat et le tout marché, celle constituée par les associations d'usagers. Dans un monde dominé par le marché, la concurrence, le consumérisme, et l'argent, vos travaux doivent contribuer à éclairer d'un jour nouveau l'avènement indispensable de nouvelles formes de l'organisation économique, pour que celle-là soit moins inégalitaire dans la redistribution des revenus, et plus respectueuse des ressources naturelles, de l'environnement et de l'intérêt collectif.

En France, l'Economie Sociale, est une tradition ancienne. Certains la considèrent comme une curiosité, mais elle est aujourd'hui présente dans de nombreux pays sous des formes diverses, et l'on peut dire qu'elle poursuit des objectifs comparables aux vôtres, entre le tout Etat et le tout marché. Son action, ses perspectives, sa contribution à l'utilité sociale et à l'intérêt général, alimentent les réflexions de nombreuses communautés d'universitaires et de militants, et elle est représentée concrètement dans l'économie par de grandes institutions coopératives, mutualistes, associatives et des fondations, qui s'efforcent de faire vivre sur le terrain l'idéal auquel elles croient.

Les entreprises et les organisations de l'Economie Sociale appuient en effet leur action sur un socle de valeurs qui constitue leur carte d'identité et leur raison d'être :

- *Sociétés de personnes, elles sont avant tout dans une dimension humaine, et non dans une dimension financière comme le sont les sociétés de capitaux,*
- *elles fonctionnent selon les principes de gouvernance démocratique,*
- *surtout, elles ont pour finalités la satisfaction des besoins de l'être humain, sur des fondements solidaires, en conjuguant l'intérêt individuel et l'intérêt collectif, mais aussi la responsabilité, celle de l'individu, vis-à-vis de lui-même comme vis-à-vis de la société.*

Du fait de leurs spécificités, elles sont souvent des interlocuteurs privilégiés des collectivités publiques pour la mise en œuvre de politiques d'intérêt général. Il est donc intéressant, et c'est bien l'objet de cette rencontre, de voir comment l'Economie Sociale s'articule avec votre notion de biens communs, avec ses formes de gestion en terme de gouvernance et de régulation, et plus globalement de voir quelle contribution l'Economie Sociale apporte à l'intérêt collectif ».

Statut de la mutuelle européenne

Le Parlement européen a adopté, le 10 mars dernier, la déclaration écrite qui demande la création des statuts européens pour les mutuelles, les associations et les fondations. Présentée par cinq parlementaires européens, cette procédure nécessitait la signature de la majorité des parlementaires, soit 369 députés. Elle a recueilli 381 votes favorables.

>>> Contacts : cornelia.federkeil-giroux@mutualite.fr

Une bonne nouvelle pour les structures de l'économie sociale européenne

Rendu public par la Commission européenne, le résultat de sa consultation à propos de "L'acte pour un Marché Unique" fait apparaître que sur les 740 réponses enregistrées, plusieurs propositions concernant l'économie sociale arrivent en tête. La proposition 37 sur l'innovation sociale et les statuts se classe ainsi en seconde place sur la liste des priorités, tandis que celle sur le développement de l'entrepreneuriat social arrive en quinzième position.

Coop. FR avait participé à cette consultation et avait notamment demandé une meilleure reconnaissance de la diversité d'entreprendre et des spécificités coopératives.

>>> contact@entreprises.coop

Création d'une agence d'information nationale de l'économie sociale et solidaire ?

Dans une interview accordée en avril à *Brèves de com*, la lettre d'information de la Fédération des scop de la communication, Jean-Paul Biolluz, journaliste à Aria-Nord, évoque l'idée de la création d'une agence d'information nationale de l'économie sociale et solidaire. Partant du constat que l'ESS '*prend de l'importance, sans, toutefois, parvenir à accroître sa notoriété et son audience de façon significative*', cette agence, sous forme coopérative, aurait pour objectif d'essaimer les contenus déjà nombreux dans l'ESS. Toutes les familles de l'ESS seraient associées à la gouvernance de l'agence.

Fonction publique : l'hémorragie se poursuit

Bien que les suppressions de postes de fonctionnaires aient été légèrement inférieures à ce qui était prévu l'an dernier, elles ont néanmoins atteint un niveau record : plus de 80.000 sur la période 2008-2010. 31.000 doivent disparaître en 2011 et quelque 30.000 en 2012.

Trophées de l'Entreprise sociale Enercoop remporte le « Prix Green business » et le « Grand Prix »



Le journal *La Tribune* a remis, lundi 6 juin, les Trophées de l'Entreprise sociale à l'occasion d'une cérémonie au théâtre des Variétés à Paris, en présence de Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale et de Claude Alphandéry, président du Laboratoire de l'Economie Sociale et Solidaire.

A travers ces trophées, *La Tribune* veut « distinguer des réalisations, mais aussi des hommes, ceux-là même qui font avancer l'économie responsable ». Sur 120 candidatures, 15 ont été retenues et 7 récompensées. Enercoop s'est vu remettre par le biais de son

cofondateur Julien Noé le prix de la catégorie « Green business », initiative qui oeuvre dans le sens du développement durable ainsi que le « Grand Prix » attribué à l'entreprise ayant obtenu le plus de votes des internautes parmi les 15 nominés en lice, toutes catégories confondues.

Enercoop est un fournisseur d'électricité d'origine 100 % renouvelable créé à l'initiative de 22 acteurs, parmi lesquels Greenpeace, les Amis de la Terre, Biocoop, le Comité de Liaison Énergies Renouvelables et la Nef, pour développer les énergies renouvelables et promouvoir la maîtrise de la consommation.

Enercoop s'approvisionne auprès de producteurs d'énergie photovoltaïque, éolienne, hydraulique et biogaz. Société Coopérative d'Intérêt Collectif, ses bénéfices sont statutairement réinvestis dans la production d'énergies renouvelables et la maîtrise de la consommation d'énergie. Le projet Enercoop est fondé sur une vision combinant intérêt collectif et ambition écologique. Il associe le développement de nouveaux moyens de production d'électricité, la réduction de la demande d'énergie et l'appropriation par les consommateurs de la question énergétique. Enercoop propose ainsi à tous un contrat de fourniture d'électricité avec un approvisionnement direct et exclusif auprès de producteurs d'énergie renouvelables. Mais surtout, Enercoop vise à proposer aux citoyens d'investir dans la production locale d'électricité, via un maillage de coopératives régionales en cours de création, et de s'impliquer dans la gestion et la vie de ces coopératives. Enercoop compte aujourd'hui 9 000 consommateurs, parmi lesquels 1 000 professionnels et 8 000 particuliers.

>>> Contact presse - Stéphanie Lacomblez - 01 78 94 83 93 - presse@enercoop.fr

Le Crédit Coopératif met en place une Contribution Volontaire sur les Transactions de Change



Le Crédit Coopératif innove avec une Contribution Volontaire sur les Transactions de Change (CVTC) : **CVTC-Change solidaire**, devenant la première banque à s'appliquer volontairement un tel mécanisme (1).

La CVTC, une démarche naturelle pour le Crédit Coopératif

L'assiette de la CVTC – Change solidaire sera le volume des opérations de change interbancaires au comptant et à terme traité par le Crédit Coopératif. Le taux applicable sera de 0,01%. Le comptage a commencé au 1er mars 2011. Les tarifs proposés aux clients sur ces opérations ne sont pas impactés : le Crédit Coopératif supporte le coût de cette contribution.

« Nous sommes la première banque à s'appliquer volontairement un tel mécanisme. Il vient s'ajouter aux autres formes d'intervention de la banque, que ce soit en mécénat, en prestations au service d'acteurs solidaires, ou dans l'offre solidaire faite aux clients sociétaires. C'est donc pour nous une démarche naturelle. A ce stade et en année pleine le montant de la CVTC sera de l'ordre de 100 000 euros, une première pierre pour construire une solidarité internationale sur les mouvements de change » précise Pierre Valentin, directeur général délégué du Crédit Coopératif. Le Crédit Coopératif déterminera en fin d'année son affectation parmi des associations reconnues de l'aide au développement.

Cette nouvelle forme de mécénat fait référence aux **travaux du Groupe Pilote sur les Mécanismes de Financements Innovants pour le Développement**, composé d'experts internationaux chargés de réfléchir à de nouvelles sources de financements pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement et, en particulier, atteindre les Objectifs du Millénaire.

Le Crédit Coopératif développe depuis plusieurs années des **pratiques de solidarité financière basée sur un volume d'activité** :

- **Carte Agir** (don du Crédit Coopératif à une association partenaire à la souscription et à chaque retrait) (2003)

- **QPS : quote-part solidaire sur une émission d'emprunt** (2010).

Le Crédit Coopératif a souhaité étendre cette logique aux transactions de change. La CVTC – Change Solidaire vient d'être présentée, à l'occasion de **Convergences 2015**, forum international sur les solutions pour lutter contre la pauvreté et contribuer à un développement durable - dont le Crédit Coopératif est partenaire - dans le cadre de travaux sur les **innovations financières pour le développement**.

(1) - Ce mécanisme sera abandonné si une taxation sur ces opérations devait intervenir de façon générale.

>>> claudesevaistre@credit-cooperatif.coop

GROUPE DE RECHERCHE EN ECONOMIE SOCIALE

A l'occasion du dîner-débat du 15 juin, organisé par le CIRIEC-France, son groupe de recherche en économie sociale a rendu compte de ses travaux sur « L'économie sociale et solidaire au cœur des territoires ». Quatre contributions ont été présentées, dont nous publions une synthèse. Aujourd'hui, l'intervention du professeur [Bernard Enjolras](#).

CLUSTER et PRIDES : opportunités et limites

La politique régionale de soutien à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en PACA illustre le type de gouvernance en réseau visant à mobiliser les initiatives et les capacités d'innovation tout en générant des synergies territoriales. [Dans le cadre de son Schéma régional de Développement Économique, le Conseil Régional PACA a mis en place un nouvel outil de gouvernance : les Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Économique Solidaire (PRIDES)].

Un PRIDES est un réseau d'entreprises labellisé et soutenu par la Région PACA, ayant des objectifs communs et des projets coopératifs. Les 26 PRIDES existant actuellement ont été constitués en réponse à un appel à projets lancé par la Région fin 2006, dans le cadre de la stratégie définie par son Schéma régional de développement économique.

Pour ses initiateurs (Conseil Régional) les projets des PRIDES se basent sur « une autre façon de penser l'économie, qui englobe l'innovation au sens large et la solidarité, et ont vocation à contribuer à la création de richesses et d'emplois durables ». La Région, avec les PRIDES, poursuit l'objectif d'une approche globale de la compétitivité des entreprises, non limitée à la seule innovation technologique : le social, l'environnement, la formation des salariés, l'export et l'usage renforcé des technologies de l'information et de la communication sont aussi considérés comme facteurs de performance.

Caractéristiques de la gouvernance en réseau mise en oeuvre par les PRIDES

Une approche globale de l'efficacité et une gouvernance fondée sur la coopération et le partenariat caractérisent les PRIDES. Le but est de développer de nouvelles pratiques chez les chefs d'entreprises avec une stratégie de développement basée sur cinq leviers de performance : innovation, export et commercialisation, appropriation optimale des TIC, formation des ressources humaines de l'entreprise, responsabilité de l'entreprise en matière sociale et environnementale (« RSE »).

Le label PRIDES de la Région se traduit par la signature d'un contrat d'objectifs pluriannuel, assorti d'une convention financière annuelle, un comité de pilotage commun est formé entre les deux parties pour le suivi de ce partenariat stratégique et opérationnel.

Exemple :

Le Pôle service à la personne PACA, constitué en 2007, est un réseau professionnel régional de coopération des entreprises agréées services à la personne. Géré par une association, labellisée PRIDES (Pôle Régional d'Innovation et de Développement Économique Solidaire). Ses objectifs sont d'appuyer la création d'emplois durables et le développement économique dans la filière des services à la personne. Le Pôle Services à la Personne défend une stratégie de différenciation. En opposition à une logique de banalisation des services, il souhaite favoriser une offre de services de qualité, construite sur des valeurs de solidarité et de responsabilité sociale et environnementale.

Les PRIDES s'inscrivent dans une stratégie de constitution de **clusters** visant à promouvoir un développement économique territorialisé

susceptible de produire pour la région un avantage comparatif lié aux effets de déversement et aux effets externes inhérents à la concertation d'entreprises dans certaines filières d'activité.

Porter (2008 : 215-225) définit un cluster comme étant « une groupe d'entreprises et d'institutions associées qui ont une proximité géographique dans un champ d'activité et qui sont liées par des intérêts communs et des complémentarités ». L'existence de clusters a un effet **sur la compétitivité d'un territoire** et sur celle des entreprises qui le composent.

Porter (2008 : 229 - 241) identifie deux voies par lesquelles l'existence de clusters génère un avantage compétitif :

- **L'accroissement de la productivité des entreprises** membres d'un cluster et l'accroissement de leur capacité d'innovation.

- L'existence d'un cluster génère **des externalités et des effets de débordement** (*spillover effects*) comme l'accès à une main d'œuvre spécialisée et qualifiée, l'accès à l'information (technique et relative aux marchés), la valorisation de complémentarités entre entreprises, l'accès à des biens publics ou quasi-publics (infrastructure, formation professionnelle, expertise, mutualisation des technologies, réputation) qui permettent d'accroître la productivité des firmes prises isolément et donnent à un territoire un avantage compétitif.

En termes d'innovation, l'existence d'un cluster génère aussi **des effets de diffusions et de débordement qui ont un effet positif sur la capacité d'innovation des firmes.**

Par le jeu d'effets localisés de **déversement du savoir**, la transmission de savoir s'effectue plus efficacement au sein d'un réseau d'acteurs qui partagent une proximité territoriale.

La proximité territoriale **réduit les coûts de transmission du savoir** et des innovations (Breschi & Malerba, 2005) et les firmes regroupées dans un cluster sont souvent plus innovantes que les firmes isolées. De ce point de vue, les réseaux locaux d'acteurs jouent un rôle central (Pecqueur & Zimmermann, 2004). L'encastrement des acteurs dans un réseau de partage des savoirs apparaît comme un facteur clef du succès d'un cluster.

Les effets externes et les effets de déversement bénéficient aux firmes appartenant à un cluster par le biais des effets des effets de réseaux et d'agglomération (Breschi & Malerba, 2005).

Limites de la gouvernance en réseaux (horizontale)

La stratégie de développement économique fondée sur les PRIDES suppose la mise en réseaux des acteurs autour de périmètres territoriaux et de filières économiques. La labellisation PRIDES, les financements qui lui sont attachés, ainsi que les services offerts aux entreprises membres du PRIDES par « l'institution porteuse » du PRIDES peuvent s'analyser en termes de gouvernance horizontale

comme instruments de mise et de coopération en réseaux.

Contrairement à la gouvernance verticale, le rôle de la puissance publique n'a pas pour objet la régulation et l'institutionnalisation du champ de politique publique considéré, mais la mise en réseau des acteurs et leur coopération afin d'actualiser les potentialités de développement associées à l'action collective (effets de déversement, innovation, effets externes).

Cependant l'efficacité de la gouvernance en réseaux se heurte aux effets structurants de la gouvernance verticale :

- Il existe d'une part une relation structurante entre les régimes de gouvernance et la capacité d'auto-organisation des acteurs dans la mesure où les régimes de gouvernance structurent le champ institutionnel et influencent les stratégies, comportements et structures d'opportunité des acteurs, par le jeu de processus d'isomorphismes coercitifs, normatifs et mimétiques.

- D'autre part, les capacités d'auto-organisation des acteurs ainsi que les réseaux de coopération existants influencent la physiologie des régimes de gouvernance ainsi que les pratiques des acteurs au sein de ces régimes de gouvernance, ne serait-ce que par le jeu des relations de pouvoir (et du sens de ces relations) entre puissance publique et acteurs de la société civile.

L'illustration de ces deux formes de gouvernance par l'exemple des services à la personne met en évidence la manière dont la gouvernance verticale et la gouvernance horizontale interagissent. Dans le cas des services à la personne, le régime concurrentiel qui caractérise la gouvernance verticale (favorisant la compétition entre acteurs) agit en contradiction avec les efforts de la région PACA de favoriser la mise en réseau et la coopération des acteurs au niveau territorial. De plus, le régime de gouvernance horizontale est à même d'entraver les processus d'auto organisation et de coopération des acteurs.



Bernard Enjolras
Docteur en Sciences Economiques

Les grands chiffres de l'économie sociale en Espagne

Une étude sur l'économie sociale espagnole en chiffres a été réalisée par un groupe d'experts du CIRIEC-Espagne, sous la direction du professeur José Luis Monzon Campos, président du CIRIEC-Espagne et professeur d'économie à l'université de Valence.

Outre son intérêt statistique, ce document illustre la réalité de l'économie sociale dans un pays qui vient de se doter d'une loi-cadre unique au monde et qui sert aujourd'hui de modèle aux pays - dont la France - susceptibles de suivre son exemple. (Les *Brèves du CIRIEC-France* ont rendu compte de la préparation et de la promulgation de la loi espagnole et du rôle d'impulsion et d'expertise joué par le CIRIEC-Espagne à cette occasion)

Sous ses différentes formes (coopératives, mutuelles, associations et fondations) l'économie sociale espagnole est représentée par 200.000 entités, employant 1,2 millions de salariés, regroupant 24 millions de sociétaires et réalisant un chiffre d'affaires de 116 milliards d'euros.



Les données relatives à la situation dans les régions autonomes montrent qu'en dépit d'une certaine hétérogénéité des situations, l'économie sociale est partout en progression, qu'il s'agisse de la création d'entreprises et d'emplois, de l'innovation technologique et sociale ou encore de la contribution à la cohésion sociale.

Longtemps constituée essentiellement de coopératives de production, l'économie sociale s'est progressivement développée sous la forme de mutuelles, d'associations et de fondations.

José Luis Monzon
Président du CIRIEC-España

>>> ciriec@uv.es

Congrès du CIRIEC-Turquie

La section turque du CIRIEC est constituée par l'Association turque des coopératives Koopkur, créée en 1931. Son 20^{ème} congrès aura lieu à Ankara, les 6 et 7 octobre 2011. A cette occasion, une conférence internationale traitera du « Rôle des politiques de l'économie sociale dans la prévention des crises »

Le CIRIEC-International sera représenté par Marcel Caballero, Vice-président du CIRIEC-France, membre du Conseil international.

>>> Informations – inscriptions : www.koopkur.org.tr

Projet de formation de syndicalistes cubains

En collaboration avec le Syndicat wallon des métallurgistes, le CIRIEC-International envisage de réaliser un programme de formation de syndicalistes cubains. L'objectif est de les informer sur les expériences d'économie sociale en Europe, au moment où Cuba entreprend d'importantes réformes de son système économique.

Le programme se déroulera au centre de formation syndicale de Pont-à-Lesse, dans la région de Namur, du 24 au 28 octobre 2011.

Plusieurs intervenants français, dont le CIRIEC-France, ont été pressentis.

25^{ème} Anniversaire du CIRIEC-España

Fondé il y a 25 ans, le CIRIEC-España est aujourd'hui l'une des sections nationales les plus actives du CIRIEC. Son importance est attestée par les nombreux programmes de recherche réalisés, tant au niveau national qu'europpéen, l'abondance et la qualité de ses publications scientifiques, et son rôle dans l'animation des projets nationaux de développement de l'économie sociale.



Dans l'actualité récente, le CIRIEC-España a été la cheville ouvrière du projet de loi-cadre sur l'économie sociale et de l'étude « Les grands chiffres de l'économie sociale en Espagne »

L'Anniversaire de sa fondation sera célébré à Valence le 24 octobre 2011. Il sera précédé d'une réunion du Conseil international.

>>> ciriec@uv.es

L'INVITE DU MOIS



Benoît Lévesque

est professeur émérite
à l'Université du Québec à Montréal
et à l'École Nationale de l'Administration Publique.
Il a présidé le CIRIEC-Canada de 1995 à 2000
et la Commission scientifique internationale du CIRIEC de 2002 à 2010

Invité spécial des États généraux de l'économie sociale et solidaire
qui viennent de se tenir à Paris,
il nous livre son « regard d'ailleurs »

Les États généraux de l'économie sociale et solidaire (ÉSS), qui se sont tenus les 17, 18 et 19 juin dernier, se déroulaient dans l'ancien Palais de la Bourse de Paris, aujourd'hui le Palais Brongniart, un lieu hautement symbolique pour débattre d'une autre économie et avancer des projets dans cette direction. Comme l'ont écrit les « reporters d'espoirs », ce rassemblement « festif, innovant, solidaire, participatif (...) sera sans conteste l'événement de l'ÉSS de l'année 2011 », en France (www.reportersdespoirs.org/wordpress/?p=2597). À la clôture, tous étaient d'accord pour affirmer que ces États généraux ont été une grande réussite, à commencer par la présence de plus de 5 000 visiteurs alors qu'on en attendait 3 000, sans compter ceux et celles qui ont suivi les échanges à partir de leur ordinateur ou sur le petit écran (www.pouruneautreconomie.fr ou www.videontv.org ou encore www.livestream.com/telebrongniart).

À titre d'observateur de longue date de l'ÉSS québécoise, j'avais été invité à participer à l'une des tables d'ouverture qui avait pour titre « Regards d'ailleurs » et qui était animée par Jean-Louis Laville. Outre ma présence, cette table réunissait Abdeljalil Cherkaoui (Président, Réseau marocain d'économie sociale et solidaire), José Luis Coraggio (Coordonnateur du Réseau de recherche latino-américaine de l'économie sociale et solidaire), Houda Laroussi (Contractuelle, Tunis), Éric Lavilunnière (Chargé de direction à l'Institut européen de l'économie solidaire, Luxembourg), Jeannette Sachez (Ministre du développement social, Équateur) et Genauto Carvalho França da Filho (professeur de l'École de l'administration, Université fédérale de Salvador de Bahia, Brésil). Même si la comparaison internationale a constitué à quelques reprises une référence, ces États généraux se voulaient d'abord et avant tout une rencontre des acteurs français directement engagés dans l'ÉSS à l'échelle des régions. Ainsi, pour l'activité d'ouverture, les « Regards d'ailleurs » avaient été précédés du témoignage de trois résistants français, en l'occurrence Claude Alphandéry, président du Labo d'économie sociale et solidaire et premier responsable de l'organisation de ces États généraux, Stéphane Hessel et Edgar Morin, deux personnalités bien connues. Ces témoignages montraient bien comment l'improbable peut devenir le possible et comment la résistance peut être suivie d'une reconstruction, un moment d'émotion qui devait donner le ton pour la suite, surtout lorsque ces résistants furent questionnés par trois jeunes français.

Un événement soigneusement préparé

La démarche, qui devait mener à ces États-généraux, avait été initiée par la Labo de l'ÉSS (<http://www.llelabo-ess.org/>). La préparation s'est faite en trois temps : d'abord, la construction d'un premier ensemble de recherches et de réflexions à partir de 2009 ; ensuite, la mise en débat, en 2010, d'une cinquantaine¹ de propositions pour changer de cap en mettant en mouvement les territoires (donc en faisant le lien entre l'ÉSS et les grands enjeux de société) ; enfin, la rédaction à partir des territoires de 400 « cahiers d'espérances » qui furent déposés et discutés aux États généraux. Ce terme réfère à la Révolution française alors que des « cahiers de doléances » provenant du Tiers Etat avaient été déposés au grand rassemblement des États généraux. Dans le cas de l'ÉSS, il s'agit de « cahiers d'espérances » qui visent moins à réclamer qu'à proposer « des solutions concrètes et argumentées » pour répondre aux grandes enjeux de la société.

Les États généraux de l'ÉSS comme tels avaient pour objectifs de mettre en mouvement ceux et celles qui font l'ÉSS, notamment dans les territoires, de convaincre l'opinion par la diffusion des cahiers d'espérances et d'influencer les décideurs en les sensibilisant à la démarche et aux propositions mises de l'avant. Plus explicitement, ils voulaient répondre aux préoccupations des Français et Françaises, contribuer à la transformation de la société et de l'économie en identifiant les conditions pour changer d'échelle et mettre de l'avant des propositions de changement en impliquant non seulement les acteurs organisés et inorganisés de l'ÉSS, mais aussi tous les autres acteurs, tels les jeunes salariés, les étudiants, les entrepreneurs, les militants associatifs et syndicalistes, les chercheurs, les élus, les journalistes, etc.

¹ <http://www.llelabo-ess.org/propositions/50-propositions-pour-changer-de-cap/>

Dans cette perspective, les cahiers d'espérances ont été élaborés selon un schéma comparable, soit la présentation d'initiatives de l'ÉSS, leurs portées et leurs impacts et les mesures à prendre pour les développer davantage, avec une attention particulière aux jeunes en tant que producteurs et bénéficiaires de ces cahiers. À la base de chacun des 400 cahiers, on retrouve un groupe porteur qui a travaillé sur une période de six mois pour le produire à partir de trois chapitres : 1- « *je m'indigne, nous nous indignons* » (ex. je m'indigne du manque de démocratie dans l'entreprise); 2- « *je fais la preuve, nous faisons la preuve* » que cela marche (ex. réalisations concrètes et transférables) ; 3- « *je développe, nous développons* » (ex. la capacité d'élargir le champ et la portée des initiatives déjà expérimentées, faire mouvement). Pour la synthèse de ces cahiers, dix thématiques ont été retenues : travailler, entreprendre; se former, apprendre; consommer, se nourrir, se loger, habiter; soigner, prévenir; coopérer, mutualiser; financer, épargner; créer, s'évader; renouveler, rajeunir; participer, démocratiser (des thématiques qui renvoient au mieux-vivre plutôt qu'à la seule production). Un premier rapport synthèse d'une centaine de pages de ces cahiers d'espérances a été déposé aux États généraux (voir <http://www.pouruneautreconomie.fr/>).

Le déroulement des États généraux : un espace festif et de délibération

Pour leur déroulement sur trois jours, les États généraux se sont apparemment inspirés du modèle français des universités d'été, soit un environnement convivial voire festif et une grande diversité d'activités favorisant la réflexion, le débat, les échanges et le réseautage. Le livret du programme, dont la présentation graphique préparée par la coopérative EMI mérite d'être soulignée pour son esthétisme, met bien en évidence cette grande diversité des activités qui vont de l'Agora pour débattre d'une autre économie et d'un espace « Territoires en mouvement » au « Village de l'innovation » pour s'informer et au « Marché solidaire » pour goûter à cette autre économie, en passant par « l'ÉSS en fête », un ensemble d'activités culturelles et de loisir dont un grand concert « Femmes solidaires » donné le samedi soir.

L'**Agora** occupait une place centrale dans le programme situant ainsi le débat comme premier objectif de ces trois journées. Outre le lancement avec trois résistants de la dernière guerre et les « Regards d'ailleurs » provenant de pays de trois continents, on y retrouvait plusieurs tables rondes avec chacune de six à huit participants pour proposer et débattre d'une autre économie. Dans le grand auditorium, relevons les tables suivantes : « Pour une autre économie, changer le regard sur la richesse », table animée par Patrick Viveret, « Une autre approche de la finance est-elle possible? » animée par Christian Sautter (France Active), « Sortir de l'oligarchie et rétablir la place des citoyens dans la cité et l'entreprise » animée par Hugues Sibille (Crédit coopératif), « Comment les jeunes et les moins jeunes peuvent construire le changement » animée par Jean-Guy Henckel (Jardins de Cocagne), « Investir dans les solidarités pour construire une société inclusive » animée par Beatrice Delpech (Conférence permanente des coordinations associatives).

En parallèle, d'autres tables rondes se tenaient dans le petit auditorium sur des thématiques telles celles de « S'engager et agir pour une Europe solidaire » animée par François Soulage (Secours Catholique), « Innovation sociale, un levier pour les territoires » animée par Stéphane Vincent (27^e région), « La coopération et la mutualisation, une force pour l'ÉSS » animée par Jean-Yves Le Turdu, « Les territoires s'indignent, innover et proposent » animée par Laurent Fraisse (LISE/CNAM-CNRS), « Caractériser l'innovation sociale pour accélérer son développement » animée par Élise Depecker (Avisé, Ingénierie et services pour entreprendre autrement) et Clémence Patureau (Mouves, mouvement des entrepreneurs sociaux). En plus des rencontres plus ou moins spontanées, des ateliers de travail étaient également prévus au cours de ces trois jours.

Enfin, une première synthèse des débats a été réalisée lors de l'activité de clôture (dimanche en fin d'après-midi) intitulée « L'après Brongniart, vers un plaidoyer commun » animée par le journaliste (France-Inter) et économiste, Bernard Maris. Outre le témoignage d'un « grand témoin », Pierre Calame (Président Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme) et les commentaires des principaux organisateurs et de quelques invités, les participants ont été invités à fournir leur synthèse et à proposer des suites concrètes à ces États généraux.

Entre les débats ou même pendant, pour ceux et celles qui le désiraient, il était possible de visiter le « **Village de l'innovation sociale** » pour y découvrir 40 projets innovants provenant de diverses régions françaises. Ces projets étaient regroupés selon les dix thématiques identifiées précédemment. Sur le parvis du Palais Brongniart, les participants pouvaient s'arrêter au **Marché solidaire** pour y découvrir les produits et les services de l'ÉSS, utiliser la monnaie solidaire (le Sol), se restaurer ou encore prendre un verre pour échanger ou même acheter des ouvrages d'ÉSS dont les auteurs étaient parfois présents et disponibles pour échanger et dédicacer. Enfin, un espace de fête, **l'ÉSS en fête** : théâtres interactifs, films, concerts, chorales, orchestres, lectures de poésie, invités surprises, sans oublier un défilé de mode de personnes handicapées en couple, dans des habits multicolores faits de fripes.

Une volonté de convergence pour une grande transformation

Nous formulerons maintenant trois commentaires concernant ce que nous avons retenu de ces États généraux en tant que visiteur étranger.

En premier lieu, un nouveau souffle soulève apparemment l'économie sociale et solidaire dont l'expression tente de traduire une volonté de convergence, notamment entre l'économie sociale et l'économie solidaire et même plus largement. Au cours des deux dernières décennies, l'économie sociale et solidaire en France a été animée principalement à partir des territoires, des régions et des collectivités locales, dans un contexte politique le plus souvent défavorable, au moins à l'échelle nationale. Par ailleurs, les initiatives et les réalisations apparaissent multiples et donc sources d'espérances, mais ces initiatives se révèlent grandement fragmentées, y compris sur le plan des

regroupements les réunissant, d'où la nécessité de convergence et d'alliances. Dans les années 1980, l'économie sociale qui était présente principalement dans l'espace national, était portée principalement par les grands mouvements coopératifs et mutualistes avec le soutien des socialistes au pouvoir. Dans les deux dernières décennies, les nombreuses initiatives de la société civile ancrées dans les territoires témoignent d'un nouveau dynamisme à partir de l'économie solidaire et plus récemment des innovations sociales et des entreprises sociales. Ce sont ces nouvelles initiatives qui découvrent maintenant les vertus des alliances et l'urgence d'un changement d'échelle. En somme, les États généraux de l'ÉSS témoignent à la fois de l'enracinement de l'ÉSS française dans les territoires et de leur volonté de convergence sans renoncer pour autant à leur identité, d'autant plus que la diversité d'innovations sociales ouvre sur un nouveau paradigme de plus en plus partagé mais insuffisamment théorisé et explicité.

En deuxième lieu, les États généraux de l'ÉSS affirment la volonté de changer d'échelle. Sans doute, l'ancrage dans les régions et les collectivités locale représente un contrepoids à une mondialisation qui ignore trop souvent les territoires, mais les promoteurs de l'ÉSS considèrent aujourd'hui qu'il est nécessaire d'avoir « des racines et des ailes ». Plus profondément encore, ils souhaitent que leurs innovations sociales perdurent tout en ouvrant sur des transformations en profondeur des modes de production et de consommation ou encore sur une autre économie et une autre mondialisation basées sur la solidarité entre les générations, entre le nord et le sud, sans oublier le respect de l'environnement et plus largement des non-humains. Dans cette perspective, se pose la question de l'impact et de l'apport de l'ÉSS. Comme plusieurs l'ont mentionné, il devient impératif de sortir de la démesure. Tous semblent d'accord pour affirmer que cette dernière se doit d'être une alternative même si la plupart ne la voient devenir ni exclusive, ni simplement complémentaire. La métaphore proposée à plusieurs reprises, qui traduirait le mieux la vision la plus partagée, est celle de pollinisation (plus positive que celle de la contamination qui tient toujours pour qualifier les dangers d'un environnement hostile et de l'idéologie du tout au marché). Dans cette perspective, l'ÉSS fournit les ingrédients qui pourraient permettre à l'ensemble de l'économie et de la société d'évoluer en direction d'une autre économie.

En troisième lieu, le contexte pourrait permettre que « l'improbable devienne possible », même si pour le moment les dirigeants de la plupart des pays ne semblent pas avoir compris l'urgence de s'engager dès maintenant dans le sens d'une grande transformation. En Europe, il est manifeste que la crise économique n'est pas terminée alors que plusieurs pays connaissent des taux de chômage très élevés et que certains États sont menacés de crise financière voire de faillite, sans mentionner l'urgence écologique qui touche l'ensemble de la planète. Le printemps arabe que personne n'avait anticipé demeure une source d'espoir qui montre également que l'improbable peut devenir possible. Enfin, pour la France, l'élection présidentielle de 2012 représente une occasion pour obtenir une meilleure reconnaissance de l'ÉSS en interpellant les divers partis politiques, notamment leur candidat à la présidence. Le Collectif des associations a proposé l'esquisse d'une loi cadre pour l'ÉSS (www.associations-citoyennes.net/?p=231), le Conseil national des chambres d'économie sociale exige une telle loi cadre pour affirmer entre autre l'unité de l'ÉSS (www.echangeons-leblog.fr/wordpress/?p=378), les Verts en avaient déjà fait l'une de leur exigences pour la mandature 2007-2012 (www.lesverts.fr/article.php3?id_article=3024) sans oublier le nouveau Conseil supérieur de l'ÉSS présidé par Roselyne Bachelot, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, qui devrait remettre ses conclusions en 2012 pour une telle loi (<http://www.youphil.com/fr/article/04025-une-loi-pour-encadrer-l-economie-sociale-et-solidaire?ypcli=ano>).

Enfin, outre une loi cadre de l'économie sociale et solidaire, divers suivis ont été mentionnés. Il ne saurait être question ici d'en rendre compte de manière exhaustive. Relevons simplement que le Labo de l'ÉSS s'est engagé à poursuivre l'analyse des Cahiers d'espérances qui regorgent de propositions et de projets, ce que confirme déjà la première synthèse déposée à l'occasion de ces États généraux. Un projet d'observatoire de l'ÉSS permettrait également de rendre compte des innovations au fur et à mesure où elles émergent de même que de l'évolution des suivis retenus.

La volonté de convergence, l'élargissement des alliances et le dépassement des corporatismes, y compris à l'intérieur de l'ÉSS, ouvrent un espace important pour de nouvelles initiatives dont certaines supposent des innovations organisationnelles et même institutionnelles. L'explicitation du nouveau paradigme, qui inspire déjà la plupart des initiatives de l'ÉSS, représente également un sentier d'approfondissement à élargir, notamment en renforçant les liens entre les acteurs et les chercheurs. Dans cette perspective, les États généraux de l'ÉSS étaient une nécessité mais ils sont insuffisants pour réaliser le basculement souhaité si de nouvelles ressources ne sont pas affectées aux suivis. La conjoncture actuelle laisse entrevoir qu'un point de basculement pourrait être atteint, mais en même temps l'économie sociale et solidaire ne saurait y arriver sans la présence d'une vision politique appropriée, ce que nous appelons au Québec une social-démocratie renouvelée.



Des limites au modèle marchand en droit européen des réseaux

« **A** première vue, le seul objectif du droit européen, dans sa politique dans le champ des activités de réseaux, serait la restriction des possibilités de contrôle des pouvoirs publics. Il s'agit là effectivement du discours dominant des autorités européennes, de ce qui apparaît dans les discours des critiques de la politique européenne et aussi ce qui ressort de l'examen des textes de droit général. Mais une approche plus ciblée peut permettre de relativiser cette démarche. En effet les textes européens admettent de façon latente et de plus en plus fréquemment que les services en réseaux ne relèvent pas strictement de l'analyse en terme de marché. Cette évolution se fait de deux façons différentes. Certains textes, qui bien qu'ils portent au fond sur les réseaux, peuvent être considérés de façon plus théorique comme des porteurs d'une vision plus interventionniste du cadre juridique des activités en réseaux. D'autres textes, comme nous le verrons en deuxième partie, expriment la difficulté qu'il y a à faire entrer les réseaux dans le cadre marchand dans la pratique.

► **Le cadre de réflexion**

Pour illustrer cette évolution de l'arrière plan juridique du droit des réseaux, nous montrerons dans un premier temps, en comparant deux directives, l'évolution de la vision de la notion de service public dans le domaine du transport. Puis, en nous appuyant sur un texte, rédigé par des instances de la Cour de Luxembourg, nous introduirons l'idée de la différence entre l'économie et le marché.

L'évolution de la place de l'idée de service public

Le règlement 1191/69 de 1969 déclare dans un de ses considérants « qu'il est nécessaire de supprimer les obligations de service public », même si plus loin il est aussi écrit qu'en cas de besoin ces obligations peuvent être maintenues, il s'agit là de cas exceptionnels. Par contre le règlement 1370/2007 parle de « garantir la fourniture de service d'intérêt général qui soient plus nombreux, plus sûrs et de meilleure qualité ou meilleur marché que ceux que le simple jeu du marché aurait permis de fournir ». Nous constatons que les services publics sont passés du statut de contraintes à rejeter à celui d'élément constitutif de la société.

Les services publics entre économie et marché

Dans les conclusions de l'affaire Hutchinson, en 2006, l'avocate générale, a introduit l'idée que toute activité économique n'était pas une activité marchande. Brièvement résumé, on peut dire que pour le concessionnaire de spectre d'ondes pour téléphone portable le montant de l'achat des licences était soumis à TVA. Pour l'avocate générale, ce n'était pas le cas car l'Etat qui avait vendu les longueurs d'ondes, activité économique, n'avait pas réalisé une opération marchande car il n'exerçait un droit de contrôle économique que du fait de son droit souverain qui ne peut être marchand. Ainsi nos conclusions introduisent

l'idée que le cadre juridique économique des réseaux comporte des actes détachables du marché.

► **Les limitations sectorielles portant sur le fond**

Il faut commencer par rappeler que le droit européen, avec l'introduction de la notion de SIEG, a conforté l'unité du cadre juridique des activités en réseaux. Aussi une intervention ponctuelle au fond sur un réseau peut être la source d'une réflexion commune à tous les réseaux. Ainsi nous voyons qu'entre novembre 2009 et janvier 2010, les autorités européennes ont pris les décisions ou ont fait les constats qui suivent :

- Les plus grandes compagnies d'aviation ont été condamnées pour entente sur les prix du fret.
- La Commission s'est félicité d'avoir allégé le contrôle sur les aides d'Etat dans le secteur des télécommunications. Cette tolérance pour l'intervention publique a permis de multiplier par quatre le montant des investissements dans la fibre optique.
- Un rapport d'un bureau d'étude, à la demande de la DG Marché, constate que même dans les pays qui ont libéralisé les activités postales, l'opérateur de l'ancien monopole de droit est resté en situation de quasi monopole de fait.
- Enfin le contrat type obligatoire entre passagers et compagnies d'autocars, après les contrats pour les autres moyens de transport, a été édicté.

Ces quatre exemples illustrent, selon moi, la reconnaissance, à des titres divers, des limites du modèle d'organisation marchande pour les activités de réseaux. Dans le cas des autocars, il s'agit d'une limitation de la liberté de contracter. Pour la poste, il s'agit de la faible attractivité économique de l'activité. Pour les télécommunications, la pierre d'achoppement est, apparemment, la faiblesse du taux de retour probable des investissements. Enfin pour l'aviation, nous pouvons écrire que le rendement croissant sera toujours une incitation à la reconstitution de monopole de fait.

Ainsi au lieu de chercher à boucher les trous, que l'application du modèle marchand a créés dans la limitation du pouvoir économique des opérateurs, sous couvert de la recherche d'une efficacité bien fugitive, la compilation de ces défauts ponctuels devrait être organisée de façon à en faire une analyse systématique. Ceci pourrait éventuellement permettre d'éviter que les nouvelles « usines à gaz » de la « libéralisation » ne conduisent à des impasses. Aussi je pense qu'il serait pertinent d'élargir notre réflexion sur l'élaboration du droit des services en réseaux à la détection et la structuration des éléments épars du droit européen qui sont autant d'arguments au maintien d'un contrôle public. »

Charles Cala

>>> charles.cala@orange.fr

A LIRE

Etude Insee : le « tiers secteur », un acteur économique important

Selon une étude de l'Insee parue le 29 mars dernier, l'économie sociale – coopératives, mutuelles, associations et fondations – représentait près de 10 % des emplois salariés en France en 2008. Pour la première fois, cette étude aborde la question des filiales des coopératives, dont le poids économique non négligeable était jusque là peu pris en compte.

Engagez-vous !

Après « Indignez-vous ! », véritable succès en 2010, Stéphane Hessel, 93 ans, répond aux questions d'un jeune homme de 25 ans, Gilles Vanderpooten, dans un ouvrage titré « Engagez-vous ! ». Cet ouvrage, sous la forme d'entretien entre deux générations, permet à Stéphane Hessel d'enjoindre aux jeunes générations de faire vivre l'idée de résistance contre les choses scandaleuses qui les entourent. Revigorant ! Et combien nécessaire !

>>> www.vivelavenir.org/conversation/stephane_hessel.htm

Le soutien de l'Etat aux coopératives de transport israéliennes à l'origine de la perte des valeurs coopératives dans le contexte néolibéral

« Jusqu'en 2000, 97 % des bus israéliens étaient gérés par des coopératives. Les coopératives de transport sont encore de loin les principaux opérateurs dans le domaine des transports publics du pays, mais l'orientation néolibérale du gouvernement a visé dès lors à créer un marché compétitif en encourageant leur démutualisation. Le secteur a été transformé en un marché fragmenté de monopoles de petite envergure, contrôlés par des sociétés capitalistes.

En quoi les coopératives sont-elles concernées par la privatisation ? Les chantres de la privatisation en Israël défendent l'idée que ce ne sont pas seulement les entreprises d'Etat qui ne sont pas efficaces, mais plutôt l'ensemble des entreprises non capitalistes. La campagne publique initiée par le nouveau gouvernement suggérait que les employés du secteur public percevaient des salaires trop élevés pour un service de faible qualité et que les citoyens pourraient recevoir davantage en payant moins. »

Quand on veut tuer son chien....

Yifat Solel

In :Revue internationale de l'économie sociale (Recma), Numéro 320, Mai 2011.

>>> Article disponible pour achat au : <http://www.recma.org/node/1282>

Capitalisme : sortir de l'impasse



Revue *Interdépendances* (n° 81 – avril-mai-juin)

Les économies développées ont connu, en 2008, une crise dont les effets se font toujours sentir. Cette crise a magnifié la remise en cause profonde du système qui l'a permise. Le capitalisme, forme dominante de l'économie de marché, n'est pas en odeur de sainteté.

Entre protestations et propositions, qui veut sa peau et comment ?

>>> www.interdependances.org

AGENDA



- **Les Rencontres du Mont-Blanc** réunissent des dirigeants d'organisations d'économie sociale de tous les continents, en vue de développer des projets internationaux et de participer au renforcement de l'économie sociale.

Cette 5^{ème} rencontre internationale élaborera une position commune de l'économie sociale, à porter devant la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable de Rio en 2012.

Les participants travailleront notamment sur l'apport de l'économie sociale aux défis sociaux et environnementaux actuels.

Chamonix, 9-12 novembre 2011. >>> www.rencontres-montblanc.coop

- 20^{ème} Congrès international des coopératives turques « [Le rôle des politiques de l'économie sociale dans la prévention des crises économiques](#) » organisé par la section turque du CIRIEC. Ankara, 6-7 octobre 2011.
>>> www.koopkur.org.tr
- Colloque annuel CEPII/CIREM/GROUPAMA « [Les transformations de la mondialisation](#) ». Paris, 20 octobre 2011.
>>> kvitre-duret@groupama-am.fr
- Formation « [Economie sociale et solidaire adaptée à vos attentes](#) », organisée par *Alternatives Economiques*. Paris, 23 novembre 2011.
>>> formation@alternatives-economiques.fr
- Colloque « [Economie sociale et solidaire, nouveaux indicateurs de richesse, nouveaux emplois. Quelles perspectives ? Quelles alternatives ?](#) » organisé par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale Poitou-Charentes. Poitiers, 24 novembre 2011.
>>> <http://cres-poitoucharentes.fr>
- 24^{ème} colloque de l'ADDES « [La course à la taille – Stratégies, processus et modalités de regroupement, de mutualisations et d'alliances des entreprises de l'économie sociale](#) ». Paris, 24 janvier 2012.
>>> veronique.larosee@credit-cooperatif.coop

● Le Conseil international du CIRIEC se réunira à Valence (Espagne), en octobre prochain. A cette occasion, le CIRIEC-Espagne commémorera, le 24 octobre, le 25^{ème} anniversaire de sa création. La journée sera présidée par le recteur de l'Université de Valence, [Esteban Morcillo](#). La conférence magistrale sera prononcée par [Guy Quaden](#), ancien gouverneur de la Banque Nationale de Belgique et ancien directeur du CIRIEC.

>>> ciriec@uv.es

ADHESION AU CIRIEC-FRANCE

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale, créée il y a un siècle par un Français, le professeur Edgard Milhaud. Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général : économie sociale, économie publique et économie paritaire.

Ses travaux se réalisent au travers de réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, de publications, de colloques, de congrès mondiaux,...

Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique. Le CIRIEC est établi dans quinze pays.

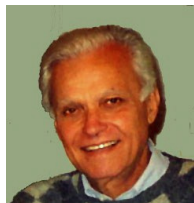
La section française est une association constituée d'adhérents, personnes physiques et morales. Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale, organismes à gestion paritaire et syndicats.

Informations-adhésions : >>> info@ciriec-france.org

Si
vous
souhaitez
contribuer à
alimenter les *Brèves*



marcel.caballero@club-internet.fr



**CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION
SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE**

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org
www.ciriec-france.org

